



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE
L'EAU DU SAGE DU BASSIN FERRIFERE
CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE – 5 MARS 2007

Présents :

Christian Eckert, président de la CLE
Denis Lange, CRL
Michel Aguilhaume, BRGM
Stéphanie Griès, Conseil Régional de Lorraine
Christelle Soulas, SINBIO
Laurent Vaute, BRGM
Philippe Larivière, CG 54
Michel Mariuzzo, CG 54
Céline Dyrda, CG 57
Christophe Caput, maire de Dommary Baroncourt
Philippe Fichesser, maire de Domprix
Jean-François Damien, maire de Grand-Failly
Alain Mercier, maire de Doncourt les Conflans
Guy Saprani, FPPMA 54
Charles Baudoin, CA 54
Simon Stachowiak, maire de Tucquegnieux
Bernard Gouyau, maire de Bruville
Henri Boguet, maire de Fontoy
Jackie Aliventi, maire de Boulange
Denis Schitz, maire de Tressange
Marcel Klammers, maire de Sainte Marie aux
chênes
Pierre Keller, maire d'Amanvillers
Lucien Mazzocco, président du SIEP Piennes
Benoît Bronique, LNE
Bernard Brunette, président du SIVOM du canton
de Longuyon
Alain Steiner, président du SMP du Fensch
Lorraine
Blandine Chabalière, CRCI
Olivier Bertrand, CCI 57
Nicole Chrétien, Familles de France
René Marx, Propriété Agricole 57
Jean Rousseau, FPPMA 55
Michel Cauderlier, AAPMA Thionville
Claude Zercher, chambre régionale des métiers
Yannick Jouan, filière aquacole Moselle
Aurélié Toussaint, PNR Lorraine
Daniel Guilhen, maire de Ville sur Yron
Norbert Barthelemy, SICO

Pour le collège C :

- DDAF 54 / MISE
- DDAF 55 / MISE
- DDAF 57 / MISE
- DDE 54
- DDASS 54
- DDASS 55
- DDASS 57
- DIREN
- AERM
- DRASS
- DRIRE
- CSP

Excusés :

Jean-Marie Missler, CG 55
Clément Larcher, CG 57
Patrick Weiten, CG 57
Martial Miraucourt, maire de Givrauval
Jean-Claude Brinster, maire de Montigny
sur Chiers
Annie Silvestri, maire de Thil
Christiane Witwicki, maire de Villerupt
Philippe David, maire de Hayange
René Gori, maire de Nilvange
François Brelle, président du SIEP
Mangiennes
Antoine Henrion, CA 57
Jean-Pierre Daval, CRCI
Jean-Pierre Carolus, CRCI
Danielle Nicolas, CM 54
Pierre Streiff, CM 57
Claude Bertsch, Mirabel LNE
Jean Dumont, DRAF
Guillaume Giro, CG 55
Monette Cascinelli, CRL
Gérald Gil, SCRO
Francis Thomas, maire de Dommary la
Canne
Simon Watrin, maire de Rouvrois sur
Othain

Ordre du jour :

- 1- Etat des lieux et diagnostic du SAGE
- 2- Communication sur l'état des lieux et le diagnostic
- 3- Règlement intérieur et bilan annuel
- 4- Les séquences suivantes de l'élaboration du SAGE
- 5- Points divers : Loi sur l'Eau, DCE

Le rapport de synthèse d'état des lieux et de diagnostic et tendances, ainsi que la proposition de règlement intérieur et le bilan annuel ont été envoyés aux membres de la CLE avant la réunion.

La réunion est présidée par Christian Eckert, président de la CLE.

Le quorum des 2/3 (32 membres présents) est réuni : 34 membres titulaires, ou suppléants lorsque ces derniers sont absents, sont présents.

Point n°1 : Etat des lieux, diagnostic et tendances

Stéphanie Griès fait un rappel de la démarche et des objectifs de l'état des lieux, du diagnostic et des tendances.

Laurent Vaute et Christelle Soulas présentent la synthèse de l'état des lieux, du diagnostic et des tendances.

Christian Eckert remercie le BRGM et SINBIO pour le travail effectué, ainsi que l'ensemble des acteurs, les financeurs (l'Agence de l'Eau à 90%), et l'animatrice, qui se sont impliqués dans cette étude.

Il salue le bon déroulement de l'étude, le bon esprit et la qualité d'écoute qui ont prévalu lors des nombreux échanges qui ont eu lieu, dans une vision globale d'intérêt général.

Cette étude a permis une mutualisation des connaissances, une compilation de données à caractère transversal. Les rapports produits seront de bons documents de référence pour la suite. Il faudra tenir compte de l'évolution des connaissances et mettre à jour ces documents si besoin.

Christian Eckert note également que l'élaboration du SAGE du bassin ferrifère fait école : il est prévu d'élaborer un SAGE dans le bassin houiller dans le cadre du contrat de projets (CPER) 2007-2013.

En ce qui concerne le contenu de l'étude, Christian Eckert souligne que les tendances mises en évidence pour **l'évolution de la qualité des masses d'eau de surface** sur le périmètre du SAGE sont plutôt pessimistes. La situation actuelle est mauvaise. On peut infléchir la tendance d'évolution de la qualité des eaux en adoptant des mesures complémentaires mais cela ne sera pas suffisant pour atteindre le bon état de toutes les masses d'eau en 2015 sur le territoire du SAGE.

Par ailleurs, dans la partie du rapport de synthèse sur les **tendances liées à l'aménagement du territoire**, il conviendrait d'être prudent et de relativiser les éléments fournis par la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des bassins miniers nord lorrains, dans la mesure où il s'agit de domaines sensibles, où des changements ont pu intervenir.

Les tendances démographiques décrites dans la DTA semblent être contredites, en tout cas à court terme, par les évolutions récentes (1999-2006) qui sont plus favorables (léger gain de population en Lorraine).

René Marx demande quels sont les critères de détermination du **bon état d'un cours d'eau**.

Christelle Soulas répond que la qualité des cours d'eau est appréhendée selon plusieurs approches dans l'état des lieux et dans le diagnostic. Dans l'état des lieux, la qualité des cours d'eau est définie à partir de données concernant différents paramètres (qualité physique, qualité biologique, qualité physico-chimique,...). Dans le diagnostic, la qualité des masses d'eau est estimée en référence aux critères provisoires de définition du bon état au sens de la DCE, et ceci au travers de modélisations par le logiciel Pegase, qui s'appuient sur des données de qualité actuelle des cours d'eau, et sur l'impact prévisible des pressions exercées sur les cours d'eau. Ces éléments sont amenés à évoluer avec les travaux en cours. Quand un cours d'eau n'atteint pas le bon état, on considère qu'il est en mauvais état.

René Marx précise que le reprofilage d'un cours d'eau peut être préconisé quand l'état d'un cours d'eau est mauvais.

Christelle Soulas répond que ce qui est évoqué par Monsieur Marx c'est l'état de fonctionnement hydraulique des cours d'eau. L'objectif dans ce cas n'est pas le même que celui de la DCE, qui porte sur l'état écologique. En l'occurrence, le reprofilage est souvent préjudiciable à la qualité écologique des cours d'eau, même si celui-ci peut être motivé d'un point de vue hydraulique dans certains cas.

Concernant les **enjeux liés à l'eau souterraine et à l'AEP**, Pierre Keller souligne que ces enjeux sont liés à la reconquête de la qualité des eaux souterraines, notamment dans les bassins miniers (teneurs en minéraux trop importantes, en particulier les sulfates).

L'objectif de la DCE de non détérioration de la qualité des masses d'eau n'est pas neutre. Une gestion durable collective de la ressource en eau est nécessaire, et devra s'organiser de manière régionale ou locale, afin d'éviter notamment une exploitation industrielle de la ressource.

Par ailleurs, il souligne que la chronique de surveillance hydrologique du bassin ferrifère (AERM, BRGM) apporte des informations précieuses et qu'il y a lieu de continuer à la diffuser.

Laurent Vaute répond que les réservoirs miniers sont des aquifères artificiels. Par ailleurs, la « pollution » minérale est naturelle puisqu'elle est issue de la dissolution de minéraux contenus dans la roche. La reconquête de la qualité des eaux des réservoirs miniers (baisse des sulfates) est fonction du renouvellement naturel des eaux. Un renouvellement accéléré à l'échelle des réservoirs miniers mobiliserait des moyens techniques et des financements extrêmement importants, sans garantie de résultats. Par contre, dès à présent, une protection de la ressource peut être mise en place au travers des périmètres de protection, pour éviter une pollution anthropique.

Christian Eckert souligne le paradoxe qu'il existe entre la qualité des eaux et la teneur en sulfates, pour les eaux captées pour l'AEP et les eaux minérales. La teneur en sulfates de l'eau de Vittel par exemple est de 336 mg/l, elle est supérieure à la norme de qualité AEP de 200 mg/l. Les syndicats d'eau ne pourraient pas distribuer cette eau...

Christian Eckert souligne que la restructuration de l'AEP dans le bassin ferrifère est quasiment finalisée, des solutions locales ont été apportées, à partir des ressources situées dans les réservoirs miniers notamment (recours à la dilution des eaux pour diminuer les teneurs en sulfates), avec un objectif fort de garantie du service public. La gestion de l'eau doit profiter aux habitants et aux collectivités du secteur concerné.

Christian Eckert précise que les travaux du SAGE sont d'autant plus importants que le SAGE est désormais opposable non seulement à l'administration mais également au tiers, depuis la loi sur l'eau promulguée en décembre 2006.

En ce qui concerne les **pressions liées à l'agriculture**, Charles Baudouin met en avant le fait que les agriculteurs ont pris conscience des problèmes liés aux nitrates et aux phytosanitaires, et de la

nécessité de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais. Des changements de comportements ont été initiés (utilisation pragmatique des produits), et les teneurs en nitrates dans les eaux ont été stabilisées, voire diminuent.

Concernant plus particulièrement l'**Yron**, Daniel Guilhen indique que l'ensemble des données disponibles n'a pas été exploité dans l'état des lieux, notamment les données historiques sur la période 1947-1948 (début de problèmes d'origine minière en liaison avec l'avancement du front de taille sous Brainville). Par ailleurs, la qualification d'amont et d'aval d'un cours d'eau n'est pas claire. Ces remarques ont déjà été formulées en juillet 2006 en réunion de sous-commission géographique.

Concernant le soutien d'étiage sur l'Yron et son arrêt lié à sa localisation, il affirme que celle-ci a été choisie en fonction de critères financiers.

Il indique également que le marais de Droitaumont a été maintenu en eau et que l'Yron a fait l'objet de nombreux investissements de la part du CG 54.

Il souhaite par ailleurs que la solidarité nationale concernant l'après-mines se poursuive. Il reste des travaux à mener en matière d'assainissement notamment.

Laurent Vaute invite Monsieur Guilhen à faire part de ses remarques sur l'Yron par écrit. Par ailleurs, étant donné le périmètre concerné par le SAGE, il n'était pas matériellement faisable de considérer les données concernant chaque cours d'eau de manière exhaustive.

Christian Eckert ajoute que dans le **CPER 2007-2013** qui va être signé le 8 mars 2007, d'un montant total d'1 milliards d'euros environ, 20% seront consacrés à l'Après-Mines. Ce volet a fait l'objet d'une mobilisation importante des collectivités, bien que la nécessité de poursuivre les efforts en faveur de l'après-mines n'était pas partagée par tous.

Yannick Jouan demande si les **étangs** créés par les moines au Moyen Age, dans la plaine de la Woëvre notamment, sont considérés comme des masses d'eau naturelles ou artificielles. Par ailleurs, il s'interroge sur la qualité des cours d'eau vis-à-vis des phosphates.

Christelle Soulas répond que les masses d'eau sont considérées comme artificielles si elles ont été créées par l'homme. Dans le cadre de la DCE, seuls les étangs d'Amel et de Lachaussée sont identifiées comme des masses d'eau spécifiques « plans d'eau » (superficie > 200 ha), qui sont considérées comme des masses d'eau fortement modifiées car au sens de la DCE, une masse d'eau (un ruisseau en l'occurrence) existait à l'origine avant leur mise en eau (information fournie par l'Agence de l'Eau à l'issue de la réunion). Les travaux de la DCE concernant les plans d'eau sont en cours.

Concernant les teneurs en phosphates, ces données sont détaillées par cours d'eau dans l'annexe 3 de l'état des lieux. Globalement, la qualité des cours d'eau sur le territoire n'est pas bonne vis-à-vis des phosphates.

Concernant les **soutiens d'étiage**, Simon Stachowiak demande quel sera le devenir du ruisseau de la Vallée, considéré comme une zone protégée (vallon forestier) dans le diagnostic.

Claire Bernat répond que la question des soutiens d'étiage devra être étudiée à court terme dans le cadre des travaux du SAGE. Il faudra définir un objectif et ensuite déterminer si les soutiens d'étiage constituent des mesures techniquement et économiquement faisables. Cela nécessitera un examen détaillé, qui est déjà commencé sur le Woigot. Il apparaît, pour le Woigot, que sans soutien, le bon état n'est pas atteint. L'étape suivante sera de déterminer l'acceptabilité économique des mesures.

Simon Stachowiak demande quel est le niveau acceptable économiquement pour les soutiens de débit.

Claire Bernat répond que les travaux de définition des critères d'acceptation sont en cours dans le cadre de la DCE, à l'échelle du bassin Rhin Meuse. Des réponses plus précises pourront être apportées d'ici la fin de l'année. Ainsi, les demandes de dérogation à l'atteinte du bon état devront être justifiées au vu de l'analyse économique des mesures.

Christian Eckert estime que cette démarche n'est pas logique, le problème devrait être considéré dans un sens opposé. Cette démarche sous entend que l'on peut laisser un cours d'eau « mourir » parce que cela coûterait trop cher de le pérenniser. Selon lui, il faudrait d'abord acter de la volonté locale des acteurs de pérenniser un cours d'eau, au travers de soutien de débit par exemple, et ensuite chercher les financements nécessaires dans le cadre de la concertation.

L'étude et les rendus de l'état des lieux, du diagnostic et des tendances sont validés à l'unanimité des membres présents.

Point n° 2 : Communication sur l'état des lieux, le diagnostic et les tendances

Christian Eckert propose un plan de communication de l'état des lieux et du diagnostic. L'objectif est de restituer le travail réalisé, afin de sensibiliser les acteurs sur le territoire du SAGE et d'informer le grand public par le biais de relais tels que les mairies, les bibliothèques.

Ainsi, une plaquette (8 pages A4 couleur) sera réalisée par le Conseil Régional de Lorraine et diffusée en avril – mai 2007 à 800 structures concernées par la gestion de l'eau sur le territoire du SAGE (communes, syndicats, intercommunalités, associations,...) et structures relais (mairies, bibliothèques).

D'autre part, les rapports validés et finalisés seront mis en ligne sur le site du SAGE en avril 2007.

Point n° 3 : Règlement intérieur et bilan annuel

REGLEMENT INTERIEUR

Stéphanie Griès présente la proposition de règlement intérieur modifié. En effet, différents textes sont venus modifier le règlement intérieur initial et notamment la loi sur l'eau et les milieux aquatiques promulguée le 30 décembre 2006. L'impact fondamental de cette loi sur le SAGE est que celui-ci est désormais opposable à toute personne publique ou privée dans le cadre d'opérations mentionnées dans le code de l'environnement.

Le règlement intérieur est validé à l'unanimité des membres présents.

BILAN ANNUEL

Christian Eckert présente le bilan annuel de la CLE entre novembre 2005 et février 2007. Ce bilan présente l'étude de l'état des lieux et du diagnostic, ainsi que les réunions de la CLE, la communication, l'animation et les activités extérieures à la CLE durant cette période.

Ce rapport sera transmis au Comité de Bassin, au préfet coordonnateur de bassin et aux préfets des départements concernés, conformément au règlement intérieur.

Le bilan annuel est validé à l'unanimité des membres présents.

Point n° 4 : Les séquences suivantes de l'élaboration du SAGE

Stéphanie Griès présente les séquences suivantes de l'élaboration du SAGE, qui débiteront en avril 2007, après la fin du marché de l'étude de l'état des lieux et du diagnostic au 31 mars 2007. Il s'agit de l'élaboration de scénarios prospectifs, préalables au choix de la stratégie de gestion de l'eau du SAGE. Cette stratégie sera définie par des objectifs, qui seront ensuite déclinés en mesures et en programmes d'actions.

Les séquences « Scénarios » et « Choix de la stratégie » seront réalisées en 2007, en parallèle et en lien étroit avec l'élaboration du projet de révision du SDAGE à l'échelle du bassin Rhin meuse.

Christian Eckert précise que la prestation du BRGM et de SINBIO sera terminée fin mars avec la finalisation des rendus de l'état des lieux et du diagnostic. Les séquences suivantes s'appuieront sur le travail du bureau et des sous-commissions géographiques, les membres de la CLE sont amenés à s'impliquer fortement dans ce travail.

Point Divers : Loi sur l'Eau et DCE

LOI SUR L'EAU

Stéphanie Griès présente de manière succincte la loi sur l'eau et les milieux aquatiques promulguée le 30 décembre 2006, dont l'ambition principale est d'atteindre les objectifs de la DCE. Stéphanie Griès présente les principaux objectifs et moyens associés de cette loi, au travers de certaines mesures particulières.

DCE

Claire Bernat présente l'avancement de la mise en œuvre de la DCE, en particulier sur le bassin Rhin Meuse. Elle présente les différentes étapes et les structures chargées de cette mise en œuvre, ainsi que le lien entre le SAGE, le SDAGE et la DCE. Elle insiste plus particulièrement sur la révision en cours du SDAGE : des objectifs et des mesures doivent être définis pour chaque masse d'eau dans l'avant-projet de SDAGE d'ici fin 2007.

Les commissions géographiques, organes territoriaux de consultation et de concertation locale mises en place dans le cadre de la DCE, se réuniront en octobre 2007 pour valider les objectifs des masses d'eau. L'Agence de l'Eau pourra, en préalable à ces réunions, participer à des réunions d'information à destination des membres de la CLE.

*Les documents présentés en séance se trouvent sur le site Internet du SAGE bassin ferrifère, dans la rubrique Espaces-membres (séance plénière de la CLE de mars 2007).
Vous devez vous identifier au préalable comme membre (reportez-vous si besoin à la notice d'utilisation du site envoyée en juillet 2006).*